

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE
DES CONTRATS
DÉPARTEMENTAUX
D'AVENIR ET DE
SOLIDARITÉ 2024**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

D_2024_0109

Les Contrats départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) ont pour objectif de financer des projets structurants intercommunaux qui s'inscrivent dans une logique de rééquilibrage transfrontalier en termes de logements, d'économie, de mobilité, de cohésion sociale, d'équipements structurants et qui répondent aux besoins d'un territoire devant assumer une position de centre métropolitain au sein du Grand Genève.

Pat délibération en date du 29 janvier dernier, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a reconduit cet engagement financier pour l'année 2024, en dotant cette politique d'une enveloppe globale de 26,2 millions d'euros.

La dotation cumulée sur les cantons d'Annemasse et de Gaillard est de 3 200 000 €.

Les projets présentés par Annemasse Agglo au titre du CDAS 2024 sont les suivants:

Projet	Montant des dépenses subventionnables	Montant CDAS sollicité		Total	Taux
		Canton Annemasse	Canton Gaillard		
Acquisition Halle Taponnier	600 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	300 000,00 €	50,00%
Modernisation château bleu	388 769,00 €	97 192,25 €	97 192,25 €	194 384,50 €	50,00%
Acquisition d'un bus électrique	517 120,00 €	129 280,00 €	129 280,00 €	258 560,00 €	50,00%
Gymnase Langevin (contrat de performance énergétique)	980 400,00 €	156 527,75 €	156 527,75 €	313 055,50 €	31,93%
TOTAL	2 486 289,00 €			1 066 000,00 €	

Annemasse Agglo présente un dernier projet au titre du CDAS 2024, afin d'obtenir un reliquat de crédits de la campagne 2023 qui n'avait pas été affecté sur le canton d'Annemasse.

Projet	Montant des dépenses subventionnables	Montant CDAS sollicité	Taux
		Canton Annemasse	
Gymnase Bellivier			

(contrat de performance énergétique)	1 103 700,00 €	129 039,00 €	11,69%
--------------------------------------	----------------	--------------	--------

Au vu des éléments présentés ci-dessus, le Président décide :

DE SOLLICITER auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, une subvention d'un montant de 1 066 000,00 € dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité 2024 ainsi que 129 039,00 € au titre du reliquat de crédits de la campagne 2023;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.